

Antiskid Powder

Code: 6530.005

ADDITIF ANTIDÉRAPANT POUR LAQUES

- NON ABRASIF
- FACILE A UTILISER
- PEUT ÊTRE PISTOLÉ
- RÉSISTANCE EXCELLENTE ÀU FROTTEMENT

CARACTÉRISTIQUES

Une poudre spécialement granulée d'une matière plastique inodore pour un usage comme un additif antidérapant pour peintures de plancher ou de pont. Il possède des caractéristiques mécaniques excellentes et une bonne résistance à l'environnement marin.

DONNÉES TECHNIQUES

Système de durcissement:

Poids spécifique: 0,30 ± 0,02 Kg/L

Extrait sec en volume: 100 %

Point éclair: /

Aspect du film:

Couleur: /

Conditionnement: 150 grams

PREPARATION DE LA SURFACE

Selon les besoins versez entre 4% et 5% de poudre en volume dans la laque déjà catalysée. Mélangez doucement et régulièrement avant et pendant l'application.

PROCEDURE D'APPLICATION

L'addition de 4-5% de poudre par volume à la peinture précédemment préparée permet généralement d'appliquer 2 couches donnant des performances excellentes fonctionnelles et esthétiques. Remuez la peinture fréquemment pour que la répartition des grains reste homogène.

Toujours appliquez 2 couches. 3 à 5 litres de peinture antidérapante peuvent être obtenus avec 150 g de poudre.

Antiskid Powder

Code: **6530.005**

ADDITIF ANTIDÉRAPANT POUR LAQUES

DONNÉES D'APPLICATION

Séchage complet (20°C): /
 Durée de vie du mélange (20°C): /
 Température min-max d'application: /
 Durcisseur: /
 Rapport de mélange en volume: /
 Rapport de mélange en poids: /
 Diluant/Diluant Nettoyage: /
 Epaisseur du film humide par couche/ /
 Epaisseur du film sec par couche: /
 Pouvoir couvrant par couche: /
 Temps de surcouchage(20°C) min: /
 Temps de surcouchage(20°C) max: /
 Nombre de couches: /

NOTE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Laissez hors de la portée des enfants. N'inhalez pas la poudre. Évitez les charges électro-statiques. Le produit n'exige pas de norme CEE.. Avant utilisation, lire les sections 7-8 de la fiche de données de sécurité (FDS).
INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION EN TOUTE SÉCURITÉ DU PRODUIT BIOCIDÉ ET DE SON EMBALLAGE
 Emballages vides ayant contenu des produits biocides: éliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie.
 Emballage contenant du produit biocide non utilisé: éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie; le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Le boîtes de produit ne doit pas être exposé à l'extérieur et doit être conservé à une température comprise entre 10 ° C et 35 ° C. Ne pas exposer au soleil.

Les informations de cette fiche technique sont le résultat de tests précis en laboratoire et de des expériences pratiques qui permettent la qualité du produit, s'il est utilisé selon les modalités que nous conseillons (qui peuvent faire l'objet de possibles modifications et mise à jour de la part de la société). Nous déclinons toute responsabilité pour les produits utilisés différemment de ce qui est indiqué, sauf autorisation expresse du Bureau technique Veneziani. Cette édition annule et remplace les précédentes.